

Le quatorze décembre deux mille dix, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le huit décembre deux mille dix, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur COTTALORDA Alain

106 Conseillers en exercice le jour de la séance dont :

73 Présents : ABEL COINDOZ Marc – ARNOLD Annick – AUBIN Robert – AUGUSTIN Jean-Pierre – BACCONNIER Michel – BADIN Bernard – BADIN Christian – BADIN Jean – BANCHET Jacques – BARILLOT Denis – BERENGUER Claude – BERGER Alain – BESSON Jean – BONNET BIDET Liliane – BORNE André – BOULUD Chantal – BOUSSARD Raymond – BOUTEILLER Bernard – CANO Jean-Claude – CHARPENAY Michel – CHEFAÏ Françoise – COLLEBAGAN Colley – COLOMB BOUVARD André – COTTALORDA Alain – DESPONT Gérard – DOREY Robert – DURAND Fabien – DURET Isabelle – FAURE Jean-Jacques – FEYSSAGUET Raymond – FONTAINE Rose Hélène – FOURNIER Serge – FRARE Marie-Claude – FROMENT Dominique – GAUTRON Alain – GENTHON Gérard – GONIN Paul – GRIOTIER Jean-Bernard – GRISOLLET Joël – GUIBERT Yves – GUILLERMINET Jeanine – HERBEPIN Marcel – JANSOONE Edgard – KARYTA-CRISTINI Brigitte – LAINEZ Marie-Claire – LAPORTE Bernard – LAVILLE Christophe – LESPINASSE Jean – MAGUET Alain – MARGIER Patrick – MENARD Marie-Claire – MICHAUD Evelyne – NEURY Gérard – PAPADOPULO Jean – PARISE Raymond – PHALIPPOU Lilian – POUSTHOMIS Francis – QUAY-THAVENON Thierry – RABUEL Guy – REY Eugène – RIVAL Michel – RIVOIRE Janine – SADIN Christiane – SALRA-PINCHON Henriette – SAPET Myrienne – SAUTAREL BIDARD Pascale – SIELANCZYK Nicolas – TORRES Gilles – TOUYERAS Yves – VASSAL Guy – YILMAZ Rosa – YVRARD Gérard – ZIERCHER André.

23 Absents ayant donné pouvoirs : BONNAMY Armand à DOREY Robert – BOUCHE Christian à BESSON Jean – BURGAT Yannick à CHARPENAY Michel – CRESTANI Josy à BONNET BIDET Liliane – CROSET BAY Elyette à COLOMB BOUVARD André – DE OLIVEIRA Tony à YILMAZ Rosa – DELROISE Jimmy à PAPADOPULO Jean – DUCLOT Didier à NEURY Gérard – DURA Jean-Christophe à PHALIPPOU Lilian – FAURE Jean-Luc à ZIERCHER André – GUERIN Michel à PARISE Raymond – GUYOT Patrice à REY Eugène – MARION Cyril à COLLEBAGAN Colley – MATHURIN Louisette à GUIBERT Yves – MATRAY Patrick à SIELANCZYK Nicolas – MERMET Jean-Luc à Fabien DURAND – MOULIN Fernand à ABEL COINDOZ Marc – MOULY Martine à GENTHON Gérard – NIL Murielle à MICHAUD Evelyne – PALKUS Bernadette à FEYSSAGUET Raymond – PENAVERE Frédérique à GONIN Paul – SATRE Bruno à MARGIER Patrick – VILLON Laurent à GAUTRON Alain –

10 Absents : BARBIER Mireille – BELONY Bernard – BOTTU Hélène – CORBIN Michèle – GARNIER Jean-Luc – GIRARD Robert – LAVERGNE Louis – MILLY Roger – NICOLE WILLIAMS Patrick – YAHAOUI Keller –

Secrétaire de séance : BERENGUER Claude

EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

10/231 - REVALORISATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA C.A.P.I

Par délibération du 16 décembre 2008 les principes et la mise en application du nouveau régime indemnitaire applicable aux personnels de la CAPI ont été actés par notre assemblée. Il est décidé d'accepter les modifications du régime indemnitaire pour les catégories C1 et C2 en les portant respectivement à 220 euros et 280 euros par mois et d'autoriser Monsieur le Président, à conventionner avec les organisations syndicales représentatives du personnel de la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère une revalorisation de l'ensemble du régime indemnitaire en regard de l'augmentation du coût de la vie d'ici 2013.

Approuvé à l'unanimité

10/232 - REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE CULTURELLE (ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE). CONSERVATOIRE HECTOR BERLIOZ

La refonte du régime indemnitaire des personnels de la CAPI s'achève avec la mise en cohérence des montants attribués aux personnels de la filière culturelle enseignement artistique du Conservatoire Hector Berlioz. Il est décidé d'instaurer, à compter du 1^{er} janvier 2011, le régime indemnitaire pour les agents de la filière culturelle d'enseignement artistique selon les modalités validées en séance.

Approuvé à l'unanimité

10/233 - CONVENTION RELATIVE A L'INSTALLATION D'UNE SIGNALÉTIQUE SPECIFIQUE LE LONG DES SENTIERS INSCRITS AU PDIPR SUR LA PROPRIETE DU SYNDICAT DES MARAIS (SIM) DE BOURGOIN JALLIEU

Dans le cadre de sa compétence « Sentiers de randonnée labellisés PDIPR, la CAPI, par convention avec le Conseil Général de l'Isère, est Maître d'Ouvrage chargé de l'entretien de la signalétique et du balisage du réseau situé sur son territoire. Il est donné lecture d'une convention avec le S.I.M. qui fixe les modalités d'installation de la signalétique sur son périmètre pour un montant de 2.489,61 € T.T.C.

Approuvé à l'unanimité

10/234 - CONVENTION PLAN LOCAL D' EDUCATION ARTISTIQUE

La Direction Régionale des Affaires Culturelles a proposé à la CAPI la mise en place d'un nouveau PLEA sur l'ensemble du territoire de la CAPI. Ce PLEA a un caractère expérimental puisqu'il sera le premier PLEA existant en Rhône Alpes. Il est donné lecture de la convention fixant les modalités d'actions culturelles en milieu scolaire notamment au travers d'interventions d'artistes dans les écoles du 1^o et 2^o degré.

Approuvé à l'unanimité

10/235 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LA BIENNALE « A LIVRES OUVERTS »

Le versement d'une subvention de 4000€ à l'association A livres ouverts est accepté.

Approuvé à l'unanimité

10/236 - CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL A INTERVENIR AVEC LE COLLEGE CHAMPFLEURI A BOURGOIN JALLIEU

Dans le cadre du projet d'établissement du Conservatoire Hector Berlioz à rayonnement départemental, celui-ci est amené à garantir un lien avec l'Education Nationale, notamment en proposant aux écoles qui le souhaitent, certaines actions d'initiation musicale ou culturelle par voie de convention de partenariat. Il est décidé d'approuver les termes de ladite convention à intervenir avec le collège Champ Fleuri à Bourgoin Jallieu.

Approuvé à l'unanimité

10/237 - CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL A INTERVENIR AVEC LE LYCEE DES METIERS DES ARTS JEAN-CLAUDE AUBRY A BOURGOIN JALLIEU

Dans le cadre du projet d'établissement du Conservatoire Hector Berlioz à rayonnement départemental, celui-ci est amené à garantir un lien avec l'Education Nationale, notamment en proposant aux écoles qui le souhaitent, certaines actions d'initiation musicale ou culturelle par voie de convention de partenariat. Il est décidé d'approuver les termes de ladite convention à intervenir avec le Lycée des Métiers des Arts à Bourgoin Jallieu.

Approuvé à l'unanimité

10/238 - CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL A INTERVENIR AVEC L'ECOLE LES FAUVETTES A L'ISLE D'ABEAU ET L'ECOLE SAINT-MICHEL A BOURGOIN JALLIEU

Dans le cadre du projet d'établissement du Conservatoire Hector Berlioz à rayonnement départemental, celui-ci est amené à garantir un lien avec l'Education Nationale, notamment en proposant aux écoles qui le souhaitent, certaines actions d'initiation musicale ou culturelle par voie de convention de partenariat. Il est décidé d'approuver les termes des 3 conventions à intervenir avec l'école des Fauvettes à l'Isle d'Abeau et l'école Saint Michel à Bourgoin Jallieu.

Approuvé à l'unanimité

10/239 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL ET DU CONSEIL REGIONAL AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT DES MUSIQUES ET DANSES TRADITIONNELLES DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

Le Conservatoire Hector Berlioz dispense depuis plusieurs années, dans le cadre de ses activités d'enseignement, des cours de musiques et danses traditionnelles. Depuis cette année 2010, le Conseil Général de l'Isère et le Conseil Régional cherchent à valoriser ce type d'enseignement notamment par le biais de leurs dispositifs de subventionnement. Le conservatoire Hector Berlioz, à rayonnement départemental, étant éligible à ces subventions il est décidé d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Conseil Général de l'Isère et le Conseil Régional en vue d'obtenir le versement de ces subventions à hauteur de 10 000 Euros pour chacune de ces structures, au titre de l'année 2010.

Approuvé à l'unanimité

10/240 - CONVENTION CULTURELLE A INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION PANDY LE CLOWN

Il est décidé d'approuver les termes de la convention à intervenir avec l'association Pand y le Clown.

Approuvé à l'unanimité

10/241 - DOTATION DE FONCTIONNEMENT POUR LES ABATTOIRS – PREMIER VERSEMENT POUR 2011

Le versement d'une avance de 255 500€ de notre participation à la SMAC Les Abattoirs est approuvé afin de lui permettre d'assurer son fonctionnement dès le début d'année.

Approuvé à l'unanimité

10/242 - SUBVENTION A LA SMAC « LES ABATTOIRS » POUR LE FESTIVAL ELECTROCHOC

Il est décidé d'octroyer deux participations à la SMAC Les Abattoirs, l'une de 40 000 € pour le projet Culture Urbaine et l'autre de 10 000 € pour le festival Electrochoc.

Approuvé à l'unanimité

10/243 - CONVENTION SPECIALE DE DEVERSEMENT D'EFFLUENTS NON DOMESTIQUES DANS LES OUVRAGES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT ETABLIE ENTRE LA SOCIETE MARTINET, LA C.A.P.I. ET LA SEMIDAO

La Société MARTINET, installation classée pour la protection de l'environnement (I.C.P.E), a signée en 1994 avec la SEMIDAO et le SAN une convention spéciale de déversement qui a été complétée par avenant en 2006.

Cette société MARTINET a déposé un dossier de révision de son Arrêté préfectoral au titre des I.C.P.E et une nouvelle convention spéciale de déversement a été établie pour tenir compte de la nouvelle réglementation.

Ce projet de convention spéciale de déversement d'effluents non domestiques dans les ouvrages publics d'assainissement, établie entre la Société MARTINET, la SEMIDAO et la C.A.P.I. est présenté en séance et soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Approuvé à l'unanimité

10/244 - PROLONGEMENT ET ENTRETIEN D'UN COLLECTEUR D'EAUX PLUVIALES SUR LA RD 124 AU HAMEAU DES MOINES A FOUR – APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE

La CAPI et le Conseil général de l'Isère ont décidé de créer un collecteur d'eaux pluviales sur la RD 124 au Hameau des Moines sur la commune de FOUR. En effet, l'urbanisation du hameau des Moines nécessite de gérer le problème d'évacuation des eaux pluviales de façon optimum.

La convention de participation financière avec le Conseil Général de l'Isère sur ce projet est présentée en séance et soumise à l'approbation de l'assemblée délibérante

Approuvé à l'unanimité

10/245 - REALISATION DES INFRASTRUCTURES PRIMAIRES D'EAU POTABLE (AP 60) ET D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES (AP 113) Z.A.C. DU PARC TECHNOLOGIQUE A VAULX MILIEU - APPROBATION DE L'AVANT PROJET ET CONVENTION D'ACHAT GROUPE ENTRE L'E.P.A.N.I. ET LA C.A.P.I.

Le bilan de l'Avant-projet eau potable AP 60 à 91 282 € TTC et le bilan de l'Avant-projet assainissement AP 113 à 132 181 € TTC sont présentés aux élus ainsi que le groupement de commande et le projet de convention d'achat groupé entre la CAPI et l'EPANI en vue de la réalisation des travaux de desserte en réseaux primaires alimentation eau potable AP 60 et assainissement eaux usées AP 113

Approuvé à l'unanimité

10/246 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR LA REALISATION D'OUVRAGES NECESSAIRES A L'INFILTRATION D'EAUX PLUVIALES

L'acquisition d'une parcelle à Saint-Quentin Fallavier d'une superficie de 400 m² au prix de 3000 euros est proposée afin de permettre la réalisation d'ouvrages nécessaires à l'infiltration des eaux pluviales. Monsieur Michel BACCONNIER, Vice Président, est proposé pour signer les documents relatifs à cette acquisition.

Approuvé à l'unanimité

10/247 - VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE – INTEGRATION DE NOUVELLES VOIRIES DANS LE TABLEAU DE CLASSEMENT

L'intégration des voiries suivantes dans le réseau communautaire est proposée :

- Crachier – Route des Blés. Ce projet d'intégration représente 1 135 ml pour cette nouvelle voirie pour une surface de 5 225 m²
- L'Isle d'Abeau – Rue des Carrières - Ce projet d'intégration représente 715 ml pour cette nouvelle voirie pour une surface de 3 838 m²

Approuvé à l'unanimité

10/248 - COMMUNE DE SEREZIN DE LA TOUR – AMENAGEMENT DU CARREFOUR ROUTES DE COIRANNE ET SUCCIEU/ROUTE DEPARTEMENTALE N° 59A – DOTATION DU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE

Il est proposé d'approuver le coût global du projet pour un montant de 136 785,00 € TTC. et de demander la dotation départementale au CG38, la plus élevée possible, avec le respect des critères d'Eco-conditionnalité.

Approuvé à l'unanimité

10/249 - AMENAGEMENT DE LA BASE COMMUNAUTAIRE EST A NIVOLAS VERMELLE – APPROBATION DE LA COMPOSITION DU JURY D'APPEL D'OFFRES DE MAITRISE D'ŒUVRE – AUTORISATION DE LANCEMENT DES CONSULTATIONS DE CONCEPTION

La CAPI envisage d'aménager la Base Est à Nivolas-Vermelle. Il est proposé aux élus d'autoriser le lancement des consultations de conception et d'approuver la composition du jury d'appel d'offres de maîtrise d'œuvre ainsi qu'il suit :

- Les Elus, membres à voix délibérative :
 - Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, Président du jury, représenté par le Vice-président chargé des finances, Président de la Commission permanent d'Appel d'Offres, conformément à l'article 22 du code des marchés publics,
 - Les cinq (5) membres élus de la Commission permanente d'Appel d'Offres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère ou leurs suppléments, élus par le Conseil Communautaire de la CAPI
- Les personnes qualifiées, membres à voix consultative :
 - a) Les Maîtres d'œuvre :
 - Monsieur Thierry CHAMBON, Architecte à Aubenas.
 - Monsieur Pascal HERAULT, bureau d'études ECOSPHERE à St Bueil,
 - Monsieur J. François Dreux, bureau d'études GINGER de St Priest
 - b) Le Directeur Général des Services Techniques de la CAPI, ou son représentant
- Les Représentants institutionnels, membres à voix consultative :
 - Monsieur le trésorier principal de Bourgoin-Jallieu ou son représentant,
 - Madame la représentante de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou son représentant.

L'indemnisation des membres libéraux du jury sur la base des frais réels est approuvée.

Approuvé à l'unanimité

10/250 - SUBVENTION AUX GRANDS ATELIERS

Il est demandé de valider la décision de soutien financier de la CAPI aux Grands Ateliers, sous forme de subvention à hauteur de 10 000 € pour l'année 2010

Approuvé à l'unanimité

10/251 - SUBVENTION 2010 AU POLE INNOVATIONS CONSTRUCTIVES (P.I.C.)

Il est demandé de valider la décision de soutien financier de la CAPI au PIC à hauteur de 10 000 € pour l'année 2010,

Approuvé à l'unanimité

10/252 - POLITIQUE DE SOUTIEN DE LA C.A.P.I. AUX POLES DE COMPETITIVITE

Il est proposé le principe d'intervention de la CAPI sur les projets de R&D mobilisant des entreprises de la CAPI et labellisés par les pôles de compétitivité Tenerrdis et Techtera, sans pour autant exclure les projets soutenus par d'autres pôles de compétitivité. Le conseil communautaire se fixe comme objectif d'approfondir sur l'année 2011 sa stratégie de soutien aux pôles de compétitivité et les modalités de sa mise en œuvre

Une enveloppe sera réservée pour soutenir cette politique sur l'année 2011. Le montant de cette enveloppe, pour 2011, évalué à 120 000 euros sera débattu et voté dans le cadre du B.P. 2011.

Approuvé à l'unanimité

10/253 - POLE DE COMPETITIVITE TENERRDIS – SOUTIEN DE LA C.A.P.I. AU PROJET DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT PAREX-IT – CONVENTION CADRE

Il est décidé d'approuver Le versement d'une subvention de 20 000 euros à la société Parexlanko dans le cadre du projet de recherche et de développement PAREX-IT, labellisé par le pôle de compétitivité Tenerrdis. Le projet de convention-cadre à passer avec l'Etat et les collectivités locales partenaires est présenté en séance ainsi que l'engagement de l'Etat sur la période 2010-2014. La dépense d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2010 du service économique en crédits d'investissement. Le président est autorisé à signer la convention débattue en séance.

Approuvé à l'unanimité

10/254 - POLE DE COMPETITIVITE TENERRDIS – CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE AVEC LA SOCIETE PAREXLANKO POUR LE PROJET DE R&D PAREX-IT

Par délibération de ce jour, le Conseil Communautaire a approuvé le soutien de la CAPI au projet de recherche et développement PAREX-IT labellisé par le pôle de compétitivité Tenerrdis et piloté par la société Parexlanko, pour un montant de 20 000 euros. Par cette délibération, le Conseil a également autorisé Monsieur le Président à signer la convention-cadre entre l'Etat et les collectivités territoriales partenaires du projet. Pour mettre en œuvre l'engagement de la CAPI, il est nécessaire de conventionner avec la société Parexlanko pour définir les modalités de versement de cette subvention de 20 000 €. Monsieur le Président est autorisé à signer la convention d'application financière débattue en séance. Les sommes correspondantes sont inscrites au budget de la CAPI sur des crédits 2010.

Approuvé à l'unanimité

10/255 - APPROBATION DEFINITIVE DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS (PDU) DE LA C.A.P.I.

Le Plan de Déplacements Urbains et le plan d'actions de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère sont présentés en séance de même que les observations émises par le commissaire enquêteur suite à l'enquête publique qui s'est déroulée avant l'été. Le PDU modifié pour intégrer ces observations fait l'objet d'un débat et est soumis au vote des élus.

Approuvé à l'unanimité

10/256 - CONVENTION CADRE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PORTE DE L'ISERE ET LE CONSEIL GENERAL DE L'ISERE, POUR L'ORGANISATION ET LE FINANCEMENT DES TRANSPORTS URBAINS

Monsieur le Président est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, la convention cadre entre la CAPI et le Conseil Général de l'Isère pour l'organisation et le financement des transports urbains.

Approuvé à l'unanimité

10/257 - EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DU VERNAY – CONVENTION DE MANDAT AVEC L'E.P.A.N.I. – COMMUNE DE NIVOLAS-VERMELLE

La ZAE du Vernay à Nivolas Vermelle est d'intérêt communautaire ; les besoins d'extension de cette zone conduisent à proposer une convention de mandat avec l'EPANI relative pour son aménagement. Lecture est donnée du projet de convention soumis au vote des élus.

Approuvé à l'unanimité

10/258 - RECOLLEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME POS-PLU

Il est proposé d'approuver l'intervention de l'Agence d'Urbanisme pour effectuer l'étude de recollement des documents POS / PLU, à l'échelle de la CAPI,

Approuvé à l'unanimité

10/259 - CONVENTION PLURIANNUELLE 2010/2012 ENTRE LA C.A.P.I. ET L'AGENCE D'URBANISME POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE

La CAPI a récemment adhéré à l'Agence d'Urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise. Il est proposé de signer une convention cadre partenariale et pluriannuelle jusqu'en 2012 avec l'agence ainsi que les avenants s'y rapportant.

Approuvé à l'unanimité

10/260 - PARTICIPATION FINANCIERE AU CENTRE D'HEBERGEMENT TEMPORAIRE LES TILLEULS – CONVENTION SIVOM DES CANTONS DE BOURGOIN-JALLIEU/CAPI

La participation financière de la CAPI au centre d'hébergement temporaire les Tilleuls de Bourgoin-Jallieu a été reconnue d'intérêt communautaire. Comme chaque année, il est donné lecture de la convention avec le président du SIVOM des cantons de Bourgoin-Jallieu qui fixe la participation financière de la CAPI à 73 297 € pour l'année 2010.

Approuvé à l'unanimité

10/261 - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA C.A.P.I. A LA MISE EN PLACE DE LA CLIMATISATION A DELPHINE NEYRET

Le SIVOM des cantons de Bourgoin Jallieu avait décidé par délibération du 14 décembre 2004 de financer une partie de la charge d'emprunts contractés par le centre hospitalier PO concernant le lot climatisation de l'unité de soins de longue durée Delphine Neyret. Le 1^{er} janvier 2007, la CAPI a pris en charge les engagements du SIVOM.

Il est décidé de prendre en charge le montant de la participation de 9 500 € pour l'année 2010.

Approuvé à l'unanimité

10/262 – PROJET DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DE CHAMPFLEURI BOURGOIN JALLIEU – DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA MISSION D'ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION ET ASSISTANCE TECHNIQUE

Il est décidé de solliciter le concours financier de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'approuver la convention à intervenir entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

Approuvé à l'unanimité

10/263 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE LA VILLE DE BOURGOIN JALLIEU ET LA C.A.P.I. DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN – SECTEUR SUD DU QUARTIER DE CHAMPFLEURI

Il est donné lecture de la convention de maîtrise d'ouvrage unique. Après débat, le président est autorisé à la signer.

Approuvé à l'unanimité

10/264 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE LA VILLE DE BOURGOIN JALLIEU ET LA C.A.P.I. DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN – SECTEUR NORD DU QUARTIER DE CHAMPFLEURI

Il est donné lecture de la convention de maîtrise d'ouvrage unique. Après débat, le président est autorisé à la signer.

Approuvé à l'unanimité

10/265 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA C.A.P.I. ET LE GRETA NORD ISERE

Sous l'impulsion du SIVOM des communes du canton de Bourgoin-Jallieu, de la commune de Bourgoin-Jallieu et du Greta Nord-Isère avec le soutien du Conseil Régional Rhône-Alpes, il a été créé le Centre Ressources Multimédia (CRM). Messieurs André ZIERCHER, Eugène REY, Christophe CASADEI et Nicolas SIELANCZYK ont été désignés pour assister aux réunions du comité de pilotage et le Président est autorisé à signer la convention d'objectifs présentée en séance.

Approuvé à l'unanimité

10/266 - CATALOGUE DE SERVICES DU RESEAU CABLE DE LA C.A.P.I. – APPROBATION TARIFS POUR L'ANNEE 2011

Il a été décidé de valider l'actualisation pour l'année 2011 des prix du catalogue de services du réseau câblé de la CAPI définissant les tarifs de raccordement et de location des infrastructures haut débit de la CAPI.

Approuvé à l'unanimité

10/267 - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SOCIETE DAUPHINOISE POUR L'HABITAT (S.D.H.) POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS A RUY-MONTCEAU « LE LAVAIZIN » - PRET PLUS ET PLUS FONCIER

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère accorde sa garantie à hauteur de 30 %, soit 257 907,90 €, pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total de 859 693 euros souscrit par la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Approuvé à l'unanimité

10/268 - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SOCIETE DAUPHINOISE POUR L'HABITAT (S.D.H.) POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS A RUY-MONTCEAU « LE LAVAIZIN » - PRET PLAÏ ET PLAÏ FONCIER

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère accorde sa garantie à hauteur de 30 %, soit 61 779,60 €, pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total de 205 932 euros souscrit par la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Approuvé à l'unanimité

10/269 - SOUS CRITERES D'ADMISSION AU SEIN DES STRUCTURES PETITE ENFANCE

Pour bénéficier d'une place dans une structure petite enfance il faut résider sur le territoire de la CAPI.
Le critère actuel d'admission retenu est la date de la demande de garde. Cependant vu le nombre croissant de demande d'accueil, et pour répondre de manière équitable aux futurs usagers, il est proposé d'appliquer une notation en fonction de sous-critères liés au fonctionnement du service petite enfance, à la situation familiale, à la situation socio-économique de la famille au moyen d'une grille de sous-critères d'admission. La note globale la plus élevée sera retenue pour l'admission.

Approuvé à l'unanimité

10/270 – SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL ET DE LA C.A.F. DE VIENNE POUR TRAVAUX DU MULTI-ACCUEIL « BUISSON ROND »

Il est décidé de solliciter le Conseil Général de l'Isère et la CAF de Vienne pour obtenir une subvention d'un montant aussi élevé que possible

Approuvé à l'unanimité

10/271 – CREATIONS DE POSTES

Les créations de postes proposées sont approuvées après débat.

Approuvé à l'unanimité

10/272 – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION - MODIFICATION DES MONTANTS DE CERTAINES COMMUNES SUITE A TRANSFERT

Le transfert de nouvelles compétences ayant été décidé avec effet sur l'exercice 2010, avec notamment l'intégration de la commune d'Eclose, les nouveaux montants de l'attribution de compensation issue des travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées sont approuvés.
(*en annexe, la déclaration de Monsieur André ZIERCHER*)

Approuvé à l'unanimité

10/273 – DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET GENERAL

Les virements et ouvertures de crédits sont adoptés.

Approuvé à l'unanimité

10/274 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET CULTURE

Cette décision modificative est approuvée.

Approuvé à l'unanimité

10/275 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET EAU

L'ouverture de crédits est approuvée.

Approuvé à l'unanimité

10/276 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Les virements de crédits sont approuvés.

Approuvé à l'unanimité

10/277 – OUVERTURE DES CREDITS BUDGETAIRES DU BUDGET GENERAL AVANT LE VOTE DU B.P. 2011

Monsieur le Président est autorisé à recouvrer les recettes, à engager, à liquider et à mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de 81 968 151 € du budget général ainsi qu'à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit un montant de 11 240 328 € du budget général

Approuvé à l'unanimité

10/278 – OUVERTURE DES CREDITS BUDGETAIRES DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU AVANT LE VOTE DU B.P. 2011

Monsieur le Président est autorisé à recouvrer les recettes, à engager, à liquider et à mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de 2 489 101 € du budget annexe de l'Eau ainsi qu'à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit un montant de 1 932 401 € du budget annexe de l'Eau.

Approuvé à l'unanimité

10/279 – OUVERTURE DES CREDITS BUDGETAIRES DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT AVANT LE VOTE DU B.P. 2011

Monsieur le Président est autorisé à recouvrer les recettes, à engager, à liquider et à mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de 6 282 536 € du budget annexe de l'Assainissement et à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit un montant de 10 810 590 € du budget annexe de l'Assainissement.

Approuvé à l'unanimité

10/280 – OUVERTURE DES CREDITS BUDGETAIRES DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS AVANT LE VOTE DU B.P. 2011

Monsieur le Président est autorisé à recouvrer les recettes, à engager, à liquider et à mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de 9 776 884 € du budget transports ainsi qu'à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit un montant de 1 231 667 € du budget Transports.

Approuvé à l'unanimité

10/281 – INTERCONNEXION DE SITES CAPI EN FIBRE OPTIQUE – ACQUISITION, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'ACTIFS RESEAUX

Le projet concerne l'acquisition et l'installation d'actifs réseaux permettant l'interconnexion des sites et la connexion au réseau de l'ensemble des matériels de ces sites (Ordinateurs, Serveurs, GTC, Alarmes, ...).

Monsieur le Président est autorisé à lancer l'appel d'offres ouvert, à signer le marché à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant dans la limite des crédits inscrits au budget.

Approuvé à l'unanimité

10/282 – APPROBATION DES MARCHES LOT 1 ETANCHEITE TOITURES TERRASSES S. SIGNORET – LOT 2 ETANCHEITE TOITURES TERRASSES CRECHE DE SERVENOBLE – COMMUNE DE VILLEFONTAINE

Il est décidé d'approuver les marchés à conclure selon le détail suivant :

- Lot 1 concernant les travaux d'étanchéité des toitures terrasses au centre Simone Signoret à Villefontaine attribué à la société SIC ETANCHEITE pour un montant de 345 203.84 € ht. Pour la solution de base et pour un montant de l'option 2 retenue arrêté à 7 393.88€ht
- Lot 2 concernant les travaux d'étanchéité des toitures terrasses de la crèche de Servenoble à Villefontaine attribué à la société SIC ETANCHEITE pour un montant de 48 300.17€ ht

Approuvé à l'unanimité

10/283 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA C.A.P.I. AU COMITE SYNDICAL DU SCOT NORD ISERE

Après vote à bulletin secret, il est décidé de désigner Monsieur Guy RABUEL comme représentant de la C.A.P.I. au comité syndical du syndicat mixte du SCOT Nord-Isère en remplacement d'Olivier CONTION.

Approuvé à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Alain COTTALORDA
Président de la C.A.P.I.
Conseiller Général
Maire de Bourgoin-Jallieu

